

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-sept mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 20 mars 2023

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Votants : 24

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – M. BLINO Jérôme – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – Mme GRUEL Nathalie – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POTIER Jérémy – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BEREZOVSKAYA Anna – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. DESBOIS Stéphane – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme HERVOCHE Josiane – M. MORICET Xavier – M. POISSON Yannick

POUVOIRS : Mme BEREZOVSKAYA Anna (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – M. BUESSLER-MUELA Patrick (Pouvoir à M. ROZÉ Eric) – M. DESBOIS Stéphane (Pouvoir à Mme DESMOTS Isabelle) – Mme HERVOCHE Josiane (Pouvoir à M. RENARD Patrice) – M. MORICET Xavier (Pouvoir à Mme GRUEL Nathalie)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

Délibération n°2023D16 : Vote des budgets primitifs 2023

Les différents budgets primitifs proposés au vote de l'assemblée pour l'année 2023 s'équilibrent comme suit :

BUDGETS		SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	7 270 229.96 €	4 213 569.98 €
	RECETTES	7 270 229.96 €	4 213 569.98 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

BUDGET LOTISSEMENTS	DEPENSES	272 565.62 €	262 560.62 €
	RECETTES	272 565.62 €	262 560.62 €
BUDGET SUPERETTE	DEPENSES	82 016.79 €	107 051.27 €
	RECETTES	82 016.79 €	107 051.27 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	1 199 088.55 €	1 276 605.10 €
	RECETTES	1 199 088.55 €	1 276 605.10 €

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances en date du 06.03.2023, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ces budgets au vu d'une note explicative ci-annexée.

Le conseil municipal, après délibération, vote les budgets primitifs 2023, principal et annexes, comme suit :

- **Budget principal : Votants : 24 - Voix « Pour » : 24 - Voix « Contre » : 0- Abstention : 0**
- **Budget Lotissements : Votants : 24 - Voix « Pour » : 24 - Voix « Contre » : 0 - Abstention 0**
- **Budget Supérette : Votants : 24 - Voix « Pour » : 24 - Voix « Contre » : 0 - Abstention : 0**
- **Budget assainissement collectif : Votants : 24 - Voix « Pour » : 24- Voix « Contre » : 0 Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Julien CHESNIN



Le Maire,

Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.